

**Compte rendu
Réunion du Comité des Parties Prenantes**

13 décembre 2024

Léko a présenté 4 sujets pour avis aux membres du Comité des Parties Prenantes (CPP).

1. Éco-modulations 2025 (pour avis)

Léko a présenté pour avis au Comité des parties prenantes l'évolution des éco-modulations, suite aux retours des pouvoirs publics en octobre. Léko a ajouté **quatre pénalités** de 10% :

- En cas de mise sur le marché d'emballages de regroupement dans le cadre d'une promotion si ce regroupement n'assure pas une fonction de protection (intégrité des produits) ou de transport des produits (logistique) ;
- Pour la mise en marché d'emballage à usage unique lorsqu'un emballage réemployable standard est disponible en quantité suffisante sur le marché pour la même catégorie de produits ;
- Dans le cas de mise en marché de petits formats d'emballages pour boisson composé de plastiques ou de briques d'une contenance inférieure ou égal à 0,5 L ;
- Mise en marché d'emballages de vente en plastique à usage unique qui contiennent d'autres unités d'emballages en plastique à usage unique si cet emballage n'assure pas une fonction de protection (intégrité des produits) ou de transport des produits (logistique).

Vote pour avis sur l'évolution des éco-modulations 2025 :

L'évolution des éco-modulations 2025 ont été **adopté à l'unanimité des membres présents (5)** et, **des membres ayant délégué leur pouvoir de vote (1)**.

2. Présentation de la demande de prolongation de l'agrément de Léko pour 2025-2029 (pour avis)

Léko a présenté les éléments ajoutés dans son dossier visant à prolonger son agrément pour la période 2025-2029. En raison de l'absence de décisions finales concernant le projet du Cahier des charges 2025, les pouvoirs publics ont demandé aux éco-organismes de la filière, par un courriel de la DGPR daté du 15 novembre 2024, de mettre à jour les éléments techniques et financiers de leur demande d'agrément de décembre 2023. Léko a transmis son dossier aux pouvoirs publics le 6 décembre 2024.

L'objectif est de prolonger son agrément pour la période 2025-2029, sur la base du Cahier des charges en vigueur en 2024.

Vote pour avis sur la demande de prolongement d'agrément pour 2025-2029 :

La demande de prolongement d'agrément pour 2025-2029 a été **adopté à l'unanimité des membres présents (5)** et, **des membres ayant délégué leur pouvoir de vote (1)**.

3. Projets Contrat-type unique Collectivités (pour avis)

Léko a présenté le projet de Contrat type unique portant sur la collecte sélective des Collectivités territoriales et la Convention type unique relative au nettoiement des déchets abandonnés, élaborés dans le cadre de l'OCAPEM.

Vote pour avis sur les projets Contrat-type unique Collectivités :

Les projets Contrat-type unique Collectivités ont été **adopté à l'unanimité des membres présents (5)** et, **des membres ayant délégué leur pouvoir de vote (1)**.

4. Projets d'actions de communication 2025 (pour avis)

Léko a présenté aux parties prenantes le plan de communication pour 2025.

Vote pour avis sur le plan de communication 2025 :

Le plan de communication 2025 a été **adopté à l'unanimité des membres présents (5)** et, **des membres ayant délégué leur pouvoir de vote (1)**.